

Informations pratiques

Pas d'attribution de numéro de place, ni d'envoi de confirmation d'inscription.

Emplacements attribués le jour même à partir de 6H00, depuis la Rue de la Poste au niveau de l'entrée du Parking Place Quintenz. Un véhicule par emplacement de 6 mètres pourra stationner à proximité de celui-ci, les autres devront évacuer le site après déchargement. Buvette et restauration sur place.

Signature obligatoire

Fait le à

Pour valider la réservation d'emplacement, renvoyer, au plus tard le **31 mai 2026** l'attestation d'inscription complétée et signée, accompagnée du paiement adéquat à l'adresse suivante :

APAVIG
Pôle associatif de l'Illiad
11 Allée François Mitterrand
67400 Illkirch-Graffenstaden

Nous contacter :

contact@apavig.fr | Facebook : Apavig | Instagram : apavig_ | 03.88.67.32.23

Dans le cadre de la Grande Braderie,
l'APAVIG propose un

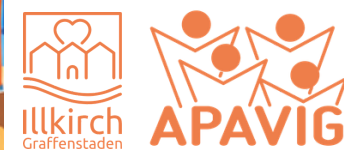
MARCHÉ AUX PUGES

Ne pas jeter sur la voie publique

Dimanche 14 juin 2026

Place Quintenz
Illkirch-Graffenstaden

7h00-19h00
Arrivée des exposants à 6h



Règlement à observer

Cette vente au déballage est strictement réservée aux particuliers et aux associations, à l'exclusion de tous professionnels ou ambulants tirant des revenus réguliers de cette activité, sous condition de ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.

Le bulletin d'inscription, valant réservation, dûment complété et signé, accompagné du règlement correspondant au métrage souhaité, devront être obligatoirement renvoyés avant le **mercredi 31 mai 2026** (à l'adresse figurant en dernière page).

La réception du bulletin d'inscription et du règlement adéquat vaut attribution de place, sans aucune confirmation ultérieure.

Tout défaut de renseignement, signature ou paiement rendra nulle la demande d'inscription. L'organisateur sera seul juge pour l'admission ou le refus d'inscription des participants.

L'organisateur :

- est seul décisionnaire pour l'attribution des emplacements,
- est seul gestionnaire de l'enceinte,
- est souverain en cas de litige

Les résidus et emballages devront être emportés par chaque exposant. La place attribuée devra être propre et sans déchets lors du départ.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée en aucun cas, sauf faute inexcusable de sa part.

En cas de contrôle administratif, l'exposant est seul responsable des informations fournies. Aucune dérogation ne sera permise sans accord écrit et préalable de l'organisateur. Aucun véhicule ne devra circuler dans le marché en cas d'affluence importante.

Les véhicules stationnés dans l'enceinte du marché, au niveau des emplacements des exposants, ne pourront circuler et quitter l'enceinte qu'à partir de 18H00.



Attestation d'inscription

Je soussigné(e) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

E-mail : N° tél :

Titulaire de la pièce d'identité n° :

Délivrée le : Par :

N° d'immatriculation du véhicule utilisé :

Déclare sur l'honneur

- ne pas avoir participé à plus de 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code pénal)
- que l'origine des objets personnels et usagés est régulière
- que je ne suis ni commerçant, ni professionnel ou ambulant tirant des revenus de cette activité.

Réserve un emplacement uniquement par portion de 3 mètres linéaires.

1 emplacement de base de 3ml = 17€

+ portion(s) de 3ml supplémentaire à 15€00 = €

Montant total à régler = €

Paiement

Chèque à l'ordre de l'APAVIG

Espèces